

Le conseil de la Municipalité de St-Aimé-du-Lac-des-Îles siège en séance régulière ce 8 juin 2021 à 19 h, en mode hybride, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et en vidéoconférence également.

Sont présents le maire monsieur M. Luc Diotte, les conseillères mesdames Kim Elbilia, Mélanie Lampron, Anne-Marie Lareau et Lyne Martel et le conseiller messieurs André Benoit et André Cyr.

Assistent également mesdames madame Nancy Carpentier, directrice générale.

3887-21-06-1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

3888-21-06-2

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Lampron, appuyé par madame Kim Elbilia, d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

3889-21-06-03

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ

Monsieur le maire déclare la période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté ouverte.

ADOPTÉ

3890-21-06-04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ monsieur André Benoit, appuyé par madame Kim Elbilia ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 11 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 18 mai 2021 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, comme soumis.

ADOPTÉ

3891-21-06-05

LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 MAI 2021

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Lampron, appuyé par monsieur André Cyr ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des comptes à payer au 30 mai 2021 (jointe en annexe A).

ADOPTÉ

3892-21-06-06

LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCESD DU 1^{er} AU 31 MAI 2021 À ÊTRE ENTÉRINÉS

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Benoit, appuyé par monsieur André Cyr ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des chèques et paiements ACCÈSD à être entérinées du 1^{er} au 31 mai 2021 (jointe en annexe B).

ADOPTÉ

3893-21-06-05

REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1^{er} 31 MAI 2021

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Lampron, appuyé par madame Anne-Marie Lareau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1^{er} au 31 avril 2021 (joint en annexe C).

ADOPTÉ

3894-21-06-06

ENTENTE ÉQUIPEMENTS SUPRA-LOCAUX / CENTRE SPORTIF BEN LEDUC DE FERME-NEUVE (2 VERSEMENTS : 30 AVRIL ET 30 AOÛT 2021)

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Lareau, appuyé par monsieur André Benoit ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à effectuer en deux versements la participation de la municipalité à l'entente sur les équipements supra-

locaux pour le Centre sportif Ben Leduc de Ferme Neuve au montant de 1 120,20 \$ chacun à la municipalité de Ferme-Neuve et ce, aux dates d'échéances fixées au 30 avril 2021 et au 30 août 2021.

ADOPTÉ

3895-21-06-07

RÉCEPTION D'UN MONTANT DE 6 497 \$ (PARTAGE DE LA CROISSANCE D'UN POINT DE VUE DE LA TAXE DE VENTE (TVQ))

La directrice générale informe les membres du conseil municipal qu'un montant de 6 497 \$ sera déposé au 31 mai 2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle constitue la quote-part du programme de partage de la croissance d'un point de vue de la taxe de vente (TVQ).

3896-21-06-08

ÉLECTION MUNICIPALE 2021 – UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Lareau, appuyé par madame Line Martel **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉ

3897-21-06-09

ÉLECTION MUNICIPALE 2021 - UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES PERSONNES DE 70 ANS ET PLUS

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L. Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 [(2021) 153 G.O.Q. II, 2111B], lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et du Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Lareau, appuyé par madame Line Martel **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de :

- a) permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, si elle en fait la demande;
- b) de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie conforme de la présente résolution.

ADOPTÉ

3898-21-06-10

DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Lareau, appuyé par Line Martel **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la municipalité de **SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES** joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la Municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la Municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉ

3899-21-06-11

APPROBATION DEVIS TRAVAUX CHEMIN KIAMIKA ET AUTORISATION DE DEMANDER DES OFFRES DE SERVICES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DU QUÉBEC (SÉ@O)

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Cyr, appuyé par monsieur André Benoit **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la directrice générale à déposer l'appel d'offres publiques par journal local et sur le site électronique Sé@o pour la réalisation de travaux de réfection sur le chemin Kiamika pour un montant budgétaire de 409525,00 \$ dont le financement sera assuré en partie par des subventions gouvernementales du programme RIRL.

ADOPTÉ

- 3900-21-06-12 **APPROBATION DEVIS TRAVAUX CHEMIN TOUR-DU-LAC ET AUTORISATION DE DEMANDER DES OFFRES DE SERVICES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DU QUÉBEC (SÉ@O)**
- IL EST PROPOSÉ par monsieur André Cyr, appuyé par monsieur André Benoit ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- QUE le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la directrice générale à déposer l'appel d'offres publiques par journal local et sur le site électronique Sé@o pour la réalisation de travaux de réfection sur le chemin Kiamika pour un montant budgétaire de 371171,50 \$ dont le financement sera assuré en partie par des subventions gouvernementales du programme RIRL.
- ADOPTÉ**
- 3901-21-06-13 **EMBAUCHE AGENT DE SOUTIEN ADMINISTRATIF À L'URBANISME**
- ATTENDU les besoins de soutien administratif auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- ATTENDU QUE suite à l'affichage interne du poste d'agent de soutien administratif à l'urbanisme madame Mélanie Neault a présenté sa candidature et que celle-ci a été acceptée;
- IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Lareau, appuyé par madame Lyne Martel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- DE procéder à l'embauche de madame Mélanie Neault à titre d'agent de soutien administratif à l'urbanisme sur une base temporaire et à temps partiel pour un maximum de 86 heures.
- ADOPTÉ**
- 3902-21-06-14 **EMBAUCHE MONITRICES (2) / TEMPS PLEIN ET UN AIDE MONITRICE/ TEMPS PARTIEL AU CAMP DE JOUR**
- ATTENDU que la municipalité entend offrir les services de camp de jour pour l'été 2021;
- ATTENDU QUE suite à l'affichage interne des postes de monitrice (temps plein) et aide-monitrice (temps partiel) mesdames Eve Roy-Lebel et Vanessa Paquin ont présenté leurs candidatures et que celles-ci ont été acceptées;
- IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Lareau, appuyé par madame Lyne Martel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- DE procéder à l'embauche de mesdames Eve Roy-Lebel et Vanessa Paquin à titre de monitrice (temps plein) et aide-monitrice (temps partiel) sur une base temporaire, et ce, pour la durée du camp de jour pour l'été 2021.
- ADOPTÉ**
- 3903-21-06-15 **REPLACEMENT INTÉRIMAIRE DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE**
- ATTENDU QUE monsieur Sylvain Grenier a remis sa démission avec préavis à titre d'inspecteur en voirie en date du 23 mai 2021 et se terminant le 6 juin 2021;
- ATTENDU QUE monsieur Marco Grenier est habilité et a accepté de pourvoir au poste d'inspecteur en voirie de façon intérimaire;
- IL EST PROPOSÉ par madame Kim Elbilia, appuyé par monsieur André Cyr ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- DE nommer monsieur Marco Grenier à titre d'inspecteur en voirie intérimaire, jusqu'à la nomination d'un nouvel inspecteur en voirie.
- ADOPTÉ**

- 3904-21-06-16 **MODIFICATION DU STATUT DE L'EMPLOI DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT (DE 28 À 40 HEURES/ SEMAINE)**
- ATTENDU QUE la hausse des demandes de permis déposés auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- ATTENDU QUE suite à l'évaluation des besoins et des tâches par la direction générale il est approprié de faire passer le statut de l'emploi de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de 28 h/semaine à 40 h/ semaine temporairement et ce, jusqu'à la fin de la présente convention collective soit le 31 décembre 2021;
- IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Lampron, appuyé par madame Anne-Marie Lareau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- DE faire passer le statut de l'emploi de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de 28 h/semaine à 40 h/ semaine, et ce, temporairement jusqu'à la fin de la présente convention collective soit le 31 décembre 2021.
- ADOPTÉ
- 3905-21-06-17 **LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**
- La directrice générale résume aux membres du conseil municipal les modifications apportées à la Loi sur le patrimoine culturel et autres dispositions législatives.
- 3906-21-06-18 **PRÉSENTATION ET APPROBATION DU BUDGET POUR LE CAMP DE JOUR (ÉTÉ 2021)**
- La directrice générale a présenté aux membres du conseil municipal les différents scénarios envisagés pour la tarification du camp de jour.
- IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Lareau, appuyé par madame Mélanie Lampron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'offrir un camp de jour pour l'été 2021 pour une somme totale de 266,00 \$ pour les sept semaines d'opération, soit l'équivalent de 38,00 \$ par semaine.
- ADOPTÉ
- 3907-21-06-19 **ACHAT PAGE PUBLICITAIRE CAHIER SPÉCIAL TOURISME HAUTES-LAURENTIDES – L'INFO DE LA LIÈVRE (5 parutions -295 \$)**
- IL EST PROPOSÉ par monsieur André Cyr, appuyé par madame Kim Elbilgia ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'AUTORISER la directrice générale à l'achat d'un espace publicitaire dans le cahier spécial Tourisme Hautes-Laurentides au coût de 295,00 \$ et de revoir le texte à paraître sur la municipalité.
- ADOPTÉ
- 3908-21-06-20 **CESSION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 35 AUX PROPRIÉTAIRES DU 38, ROUTE 309**
- ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande visant à acquérir une partie de la vieille route 35, actuellement zonée agricole qui traverse la propriété du 38, route 309;
- ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord avec cette cession puisque les demandeurs entendent payer tous les frais relatifs à cette cession (notaire et arpentage du terrain) ainsi qu'à obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, s'il y a lieu;
- IL EST PROPOSÉ par monsieur André Benoit, appuyé par madame Lyne Martel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'AUTORISER la directrice générale à signer tous documents afin de procéder à la cession d'une partie de la route 35 aux propriétaires du 38, route 309, qui en ont fait la demande.
- ADOPTÉ
- 3909-21-06-21 **AUTORISATION DE SOUMETTRE LE NOM DE LA RUE LA BELLE-VIE POUR OFFICIALISATION À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**
- IL EST PROPOSÉ par madame Lyne Martel, appuyé par madame Mélanie Lampron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'AUTORISER la directrice générale à soumettre le nom de la rue La Belle-Vie pour officialisation à la commission de toponymie du Québec

ADOPTÉ

3910-21-06-22 ACHAT DU REMBLAI DE LA PLAGE DU DOMAINE HYDRIQUE

La directrice générale dépose pour information le rapport d'arpentage de monsieur Guy Létourneau du lot de grève en eau profonde (lot 6 447 655)

3911-21-06-23 PLAGE MUNICIPALE ET QUAIS DU CAMPING PLEIN AIR

Ce sujet est reporté

REPORTÉ

3912-21-06-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LA PLAGE MUNICIPALE

La directrice générale présente aux membres du conseil municipal le projet de règlement de plage municipale pour adoption.

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Lampron, appuyé par madame Anne-Marie Lareau **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'ADOPTER le règlement de la plage municipale tel que présenté.

ADOPTÉ

3913-21-06-25 VARIA

Abat-poussière / Demande des citoyens

La directrice générale fait la lecture de la demande des citoyens concernant l'épandage de l'abat-poussière pour les rues Des Hirondelles, des Chevreuils et Des Sables.

Monsieur Luc Diotte présente la méthode utilisée pour l'épandage et répond aux questions des citoyens.

3914-21-06-26 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

3915-21-06-27 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de monsieur André Benoit, appuyé par madame Anne-Marie Lareau.

ADOPTÉ

Luc Diotte
Maire

Nancy Carpentier
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Luc Diotte
Maire

Je, Josée Collard, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Josée Collard
Secrétaire-trésorière adjointe